

CATALOGUE DES SPECIMENS DANS LES COLLECTIONS.

A plusieurs reprises, et encore dans notre dernier numéro, nous avons insisté sur l'avantage, nous dirions mieux, la nécessité d'avoir un catalogue exact de toutes les espèces déterminées qu'on fait entrer dans sa collection. Un tel catalogue vous permet de vous rendre compte, d'un seul coup d'œil, de tout ce que vous avez acquis ; vous fait voir quelles parties, dans la branche qui a fixé votre choix, demeure encore sans représentants, ou n'en possède que de trop peu nombreux et appelle votre attention à vous en occuper davantage ; et vous détermine en conséquence à opérer des échanges dans telle famille ou tel ordre, ou à appliquer vos chasses pour mieux vous pourvoir dans cette partie.

L'avare ne connaît pas de plus grand plaisir que de contempler ses écus, de les compter et recompter en songeant sans cesse à en augmenter le nombre. Si vous voulez soutenir votre zèle dans vos poursuites et vos acquisitions, il faut que vous soyez sous ce rapport un véritable avare. Vous ne sauriez trop souvent vous rendre compte de vos nouvelles acquisitions, vous amuser à les contempler. D'ailleurs, généralement vous êtes seul avec vos spécimens, or c'est en les examinant, en les remaniant, en conversant pour ainsi dire avec eux, que vous vous les rendez familiers, que vous apprenez à les nommer à simple vue, et que vous vous rendez aussi capable de les ranger en leur lieu propre d'après les règles de la classification. Or le catalogue vous est pour ainsi dire indispensable pour obtenir ces fins multiples.

Mais comment doit se faire ce catalogue ?

Nous croyons devoir donner ici quelques explications pour venir en aide surtout aux débutants, car bien que chacun puisse adopter un mode de son choix qui réponde plus promptement à ses vues, il est cependant des pratiques que l'usage et l'expérience ont démontrées particulièrement avantageuses et efficaces.